

Avancement d'échelon des certifiés

Cette CAPA se tient à deux jours d'un **mouvement de grève intersyndical national** (jeudi 15 décembre 2011) contre la volonté du ministre d'imposer une modification de l'évaluation des personnels qui va non seulement changer profondément le sens et les objectifs de nos métiers, mais également sanctionner financièrement une grande partie des personnels du second degré. Confier au seul chef d'établissement une évaluation pour laquelle il n'a aucune qualification, et donc aucune légitimité, est un non-sens, sauf à vouloir nier les spécificités de nos métiers et nous obliger à appliquer servilement les injonctions ministérielles.

Le ministre, qui vante tant les mérites du travail en équipe, de l'interdisciplinarité, du projet d'établissement, des projets d'équipes motivées, va en fait faire naître la division, l'incompréhension et l'amertume. Or, il est vital aujourd'hui pour le métier et pour le système éducatif de construire un climat de confiance avec tous les enseignants et non un climat de défiance basé sur la suspicion permanente et la mise en concurrence. À l'heure où la solidarité, l'esprit d'équipe, le soutien de l'institution sont vitaux pour relever les défis d'un métier exigeant, le gouvernement fait le choix d'un système de gestion largement remis en cause, semblant ignorer les conséquences désastreuses qu'un tel système a pu avoir dans d'autres secteurs, tant pour les personnels que pour la qualité du service public en question.

Le ministre doit retirer son projet !

Malgré les imperfections du système actuel d'évaluation, que nous souhaitons voir évoluer, le SNES-FSU reste favorable au principe d'une double notation qui prend en compte les spécificités de nos métiers. Il rappelle son attachement à une notation pédagogique fondée sur des inspections régulières par un corps d'experts dans la discipline et réaffirme sa revendication de déconnexion de l'avancement et de l'évaluation. L'avancement de tous au rythme le plus favorable permettrait de recentrer l'inspection sur l'aide et le conseil. Ce n'est pas, en effet, la sanction financière due à un ralentissement de carrière qui permet de surmonter difficultés et insuffisances, mais l'aide pédagogique et la participation à des stages de formation continue.

En outre, la nécessité de revaloriser la carrière des enseignants reste entière. Le rapport que vient de publier l'OCDE sur les systèmes éducatifs, et notamment le salaire des enseignants dans les pays de l'OCDE et dans les pays de l'Union Européenne, est éloquent : il apparaît de façon évidente que les enseignants français sont sous-payés par rapport à leurs homologues d'autres pays ! Pour être à la moyenne de l'OCDE ou de l'UE, il faudrait une augmentation de 470 euros par mois ou de 520 euros par mois, respectivement. A noter que les chiffres de ce rapport s'arrêtent en 2009, et que ces deux dernières années ont accentué la perte de pouvoir d'achat des enseignants avec, en particulier, le gel du point d'indice et la hausse de la retenue pour pension.

Le SNES-FSU s'oppose à des mesures ciblées et individuelles qui mettent en concurrence les personnels, redéfinissent nos métiers et démantèlent le système éducatif. Il revendique une revalorisation du point d'indice indexée sur l'évolution des prix et une reconstruction de la grille, avec un indice initial de 495 et l'intégration des actuels indices hors classe, dans une carrière en 11 échelons parcourue par tous au rythme le plus favorable en 20 ans. Tous les certifiés doivent atteindre avant la retraite l'indice 783 qui est actuellement celui du 7^e échelon de la hors classe. En outre, le SNES-FSU demande une revalorisation des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader. Et ce n'est pas en distribuant quelques miettes aux néo-titulaires à travers une campagne de communication que les promesses de revalorisation seront tenues.

Pour ce qui est de l'avancement 2011-2012, nous constatons encore d'importants écarts de promotions entre les disciplines dûs en partie à des retards d'inspection. Nous revendiquons de nouveau un dispositif de correction des notes pédagogiques pour les collègues n'ayant pas été inspectés depuis 5 ans au moins. Enfin, nous réitérons notre demande d'un bilan précis de la notation des TZR.